

Séance du Conseil d'Administration en date du 14 mars 2024

Délibération n° 2024-05 – Nombre de semestres accordés pour l'INSA HdF et l'UPHF dans le cadre des Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) – Année universitaire 2024-2025

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2017-27 CA P, reconduite par la délibération n° 2019-08 relative aux congés légaux des enseignants et enseignants-chercheurs,

Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative aux conditions d'attribution et d'exercice des congés pour recherches ou conversions thématiques accordés aux enseignants-chercheurs,

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,

Vu les statuts de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France (INSA) Hauts-de-France,

Vu l'avis du comité social d'administration,

Considérant que 24 membres sur les 32 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique

Le conseil d'administration fixe à six semestres le nombre de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA HdF au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0